Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 2026-175
ID : 022-242200715-20260924-175_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 175.2026 Attribution d'une subvention à l'association des Meilleurs Ouvriers de France des Côtes d'Armor

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 3 juillet 2025, une subvention d'un montant de 500 € avait été attribuée à l'association des Meilleurs Ouvriers de France des Côtes d'Armor, représentée par M. Adrian COLIN, Président, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du concours départemental « *Un des meilleurs apprentis de France* ».

Ce concours, créé en 1985 dans le département du Morbihan, est organisé sous l'égide de la société nationale des Meilleurs Ouvriers de France et offre l'opportunité à de jeunes apprentis de moins de 21 ans de s'exprimer et de se distinguer notamment par leurs compétences techniques. Chaque année, près de 6 000 jeunes sont candidats à l'échelle nationale. Ce concours ouvre également la voie vers d'autres concours tels que les Olympiades des Métiers ou « *Un des Meilleurs Ouvriers de France* ».

Le département des Côtes d'Armor compte chaque année, en moyenne, une cinquantaine d'inscriptions au concours « *Un des meilleurs apprentis de France* » dans une dizaine de métiers tels que : Jardins / espaces verts ; Installateur sanitaire ; Menuisier / Fabricant de menuiserie / Mobilier et agencement ; Restaurant / Arts de la table et du service ; Maintenance de véhicules option motocycles ; Construction d'ensembles de chaudronnerie ; Prêt à porter ; Cuisine froide.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-175_2026-DE

Aussi, la Présidente informe le Conseil Communautaire que, par courriel en date du 29 décembre 2025, M. Adrian COLIN, représentant l'association départementale, a sollicité l'attribution par la CCKB, au titre de l'année 2026, d'une subvention d'un montant de 500 € afin de soutenir financièrement le fonctionnement de la commission d'organisation du concours, à savoir les frais administratifs, les achats des médailles, les diplômes, les frais de déplacement ou encore les d'imprimerie.
Hormis le secrétariat, les acteurs du concours agissent bénévolement.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales de la CCKB a émis un avis favorable à cette demande et propose l'attribution d'une subvention de 500 € au titre de l'année 2026 à l'association des Meilleurs Ouvriers de France des Côtes d'Armor. La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association des Meilleurs Ouvriers de France des Côtes d'Armor en faveur de l'organisation du concours « *Un des meilleurs apprentis de France* » au titre de l'année 2026.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.